



Mairie d'Ardon
A l'attention de Madame Catoire
Mairie d'Ardon
121, route de Marcilly-en-Villette
45160 ARDON

Ménestreau-en-Villette, le 25 septembre 2017

MAIRIE D'ARDON
27 SEP. 2017
COURRIER "ARRIVE"

Objet : arrêt du projet de PLU – avis des PPA

Vos références : EBC/AC/2017-075.10

Madame le Maire,

Nous avons bien reçu le 12 juillet 2017 le dossier complet du projet de PLU d'Ardon. Mes services ont attentivement lu les différents documents de votre projet. Au regard des débats sur le PADD du SCoT ayant eu lieu en juillet 2016, et compte tenu de l'état d'avancement du SCoT, je tiens par la présente à vous indiquer ~~que~~ les objectifs du PLU d'Ardon s'inscrivent dans ceux retenus au niveau du SCoT.

Toutefois, je vous rappelle que le Pays Sologne Val Sud va abandonner la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » et rendre la compétence à la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes plus cordiales salutations.

Bertrand HAUCHECORNE
Président du Pays Sologne Val Sud